

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

5.3



COMMUNE de

MARINGUES

janvier 2017

SCP DESCOEUR F et C  
Architecture et Aménagement du Territoire  
49 rue des Salins  
63000 Clermont Ferrand  
Tel : 04.73.35.16.26.  
Fax : 04.73.34.26.65.  
Mail : scp.descoeur@wanadoo.fr



# PLAN LOCAL D'URBANISME

## ANNEXES Annexes sanitaires

PRESCRIPTION  
Délibération du conseil municipal du 25 septembre 2014

ARRET DU PROJET  
Délibération du conseil municipal du

APPROBATION  
Délibération du conseil municipal du

MODIFICATIONS – REVISIONS PARTIELLES  
MISES A JOUR

1. ...
2. ...
3. ...
4. ...
5. ...
6. ...



# EAU POTABLE

*Plan des réseaux d'eau potable – voir planche n°5.3*

La commune de Maringues est alimentée en eau potable à partir des infrastructures Syndicat Intercommunal en Eau Potable de la Basse Limagne. Le service technique est attribué à la SEMERAP.

L'eau alimentant la commune de Maringues est extérieure. Elle provient de :

- ressources aquifères volcaniques prélevées dans le bassin du Bédât
- captage des Grosliers (commune de Blanzat)
- captage d'Argnat (commune de Sayat)
- pompages dans la nappe alluviale de Pont du Château
- pompage dans la nappe alluviale de Limons.

La qualité de l'eau est bonne. Les analyses régulières permettent de contrôler sa qualité pour la consommation humaine. (cf – Fiche « La qualité de l'eau que vous buvez » en annexe)

L'eau est distribuée à partir de ces captages par des réseaux intercommunaux.

- le bourg de Maringues, ses extensions et les villages des Goslards, la Côte Rouge, Pont Picot, et Montgacon, sont alimentés par des conduites syndicales
- le reste du territoire est desservi par des réservoirs de 50m<sup>3</sup> alimentés eux-mêmes par le réservoir syndical de Montgacon (commune de Luzillat) d'une capacité de 500m<sup>3</sup>.

Les matériaux utilisés pour le réseau de distribution sont en fonte, PVC et polyéthylène.

Certains branchements sont encore en plomb. La diversité des matériaux montre que le réseau est ancien et a connu plusieurs campagnes de rénovations, extensions, ... .

La protection incendie est assurée par la présence de près de 30 poteaux et/ou bouches incendie.

# ASSAINISSEMENT

*Plan des réseaux d'assainissement – voir planche n°5.4*

Un schéma Directeur d'Assainissement a été approuvé en 2000 (cabinet IEA).

Le réseau d'assainissement est géré et entretenu par la SEMERAP.

Le territoire communal dispose de deux types de réseau d'assainissement.

La majorité des zones habitées du territoire est desservie par un réseau de type unitaire. Quelques canalisations d'eau pluviales aboutissent dans la Morge, en contrebas du bourg ancien.

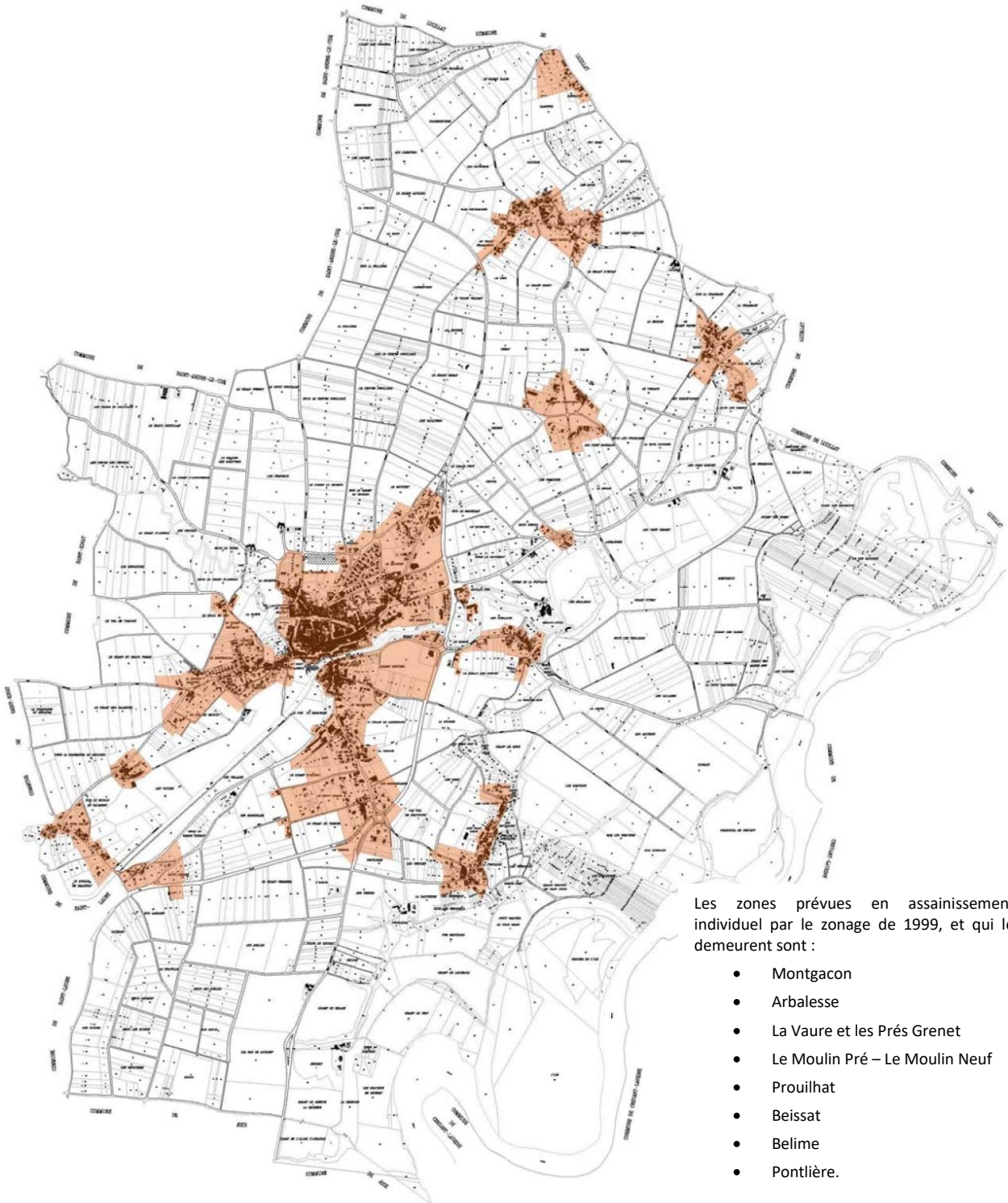
Le réseau de type séparatif concerne essentiellement des zones bâties récentes : quartier le Bout du Pavet et, Le Bouchet et le village de Pont-Picot. Les eaux usées sont reliées à la station d'épuration. Les eaux pluviales se jettent directement dans la Morge.

Un certain nombre de secteur dispose de réseau d'assainissement de type unitaire non relié à la station d'épuration. Les effluents sont ainsi rejetés directement dans le milieu naturel :

- Le secteur nord-ouest du bourg dont les canalisations unitaires se jettent directement dans l'Andoux.
- La partie ouest du village Le Pont de Morge dont le réseau abouti à la Morge.
- Les réseaux de Vensat et de Sanat se déversent directement dans le milieu naturel

Le traitement des eaux usées s'effectue par le moyen de deux stations d'épuration.

- La première est située au lieu-dit Champ du Creux, le long de la Morge.  
Cette station de type boues activées dispose d'une capacité de 1800 équivalents/habitants. Cette station est ancienne, est en cours de remplacement par une nouvelle, construite à côté de l'ancienne. Cette nouvelle station a une capacité plus importante et peut, dans un second temps, être connectée au réseau d'assainissement des villages au Nord de la commune (Vensat, les Fourniers et Sanat).
- La seconde est située à Côte rouge, le long de la Morge.  
Cette station dispose d'une capacité de 490 équivalents/habitants. Cette station n'a pas de données.



Les zones prévues en assainissement individuel par le zonage de 1999, et qui le demeurent sont :

- Montgacon
- Arbalesse
- La Vaure et les Prés Grenet
- Le Moulin Pré – Le Moulin Neuf
- Prouilhat
- Beissat
- Belime
- Pontlière.

Zonage du schéma d'assainissement (assainissement collectif en orange). Source : IEA, 2000)

L'étude du schéma directeur d'assainissement montre que 103 résidences sont non reliées au réseau (soit 38%). Ces secteurs doivent disposer d'un système d'assainissement individuel. Pour l'heure, nombreuses sont les habitations ayant un dispositif type fosse septique et/ou épandage.

Suite à une Etude de faisabilité pour l'assainissement des villages de Sanat, les Fourniers et Vensat réalisée par EGIS Eau en 2013, la Commune s'engage à réaliser des travaux pour la mise en place d'un assainissement collectif sur ces 3 villages, raccordé à une nouvelle station d'épuration (capacité 3.800 EH.) en cours de construction (les travaux ont débutés en septembre 2016).

Les zones prévues en assainissement individuel par le zonage de 1999, et qui le demeurent sont : Montgacon, Arbalesse, La Vaure et les Prés Grenet, Le Moulin Pré – Le Moulin Neuf, Prouilhat, Beissat, Belime, Pontlière.

## Les déchets ménagers

---

Dans chaque commune du territoire, la collecte des ordures ménagères résiduelles a lieu une fois par semaine et la collecte sélective une fois tous les 15 jours. Le jour de collecte dépend du secteur.

Containers à verre

- Entrée lot Clos d'Andoux
- Complexe Sportif
- Place de la Charme
- Place des Récollets
- Place de l'Abreuvoir
- A la Côte Rouge
- Village de Leyrat

Collecteur textiles

- Près du four du village de la Côte Rouge
- Vers le centre de secours

La Déchetterie de la Maringues est située route de Luzillat.

Les déchets collectés sont confiés au Valtom qui a pour mission de les valoriser au maximum. 70% des déchets sont ainsi transformés en matière organique, en gaz ou en électricité.